

Liens d'intérêts déclarés par l'intervenant :

absence de lien d'intérêts déclarés par l'intervenant

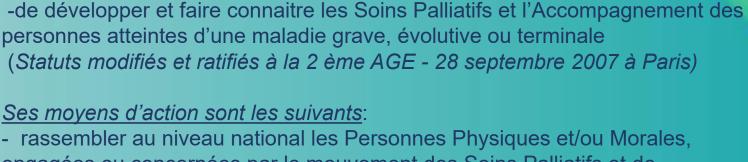






La SFAP est une Association de type loi 1901, à but non lucratif. Elle porte le nom de « Société » non pour une raison commerciale, mais parce qu'elle est reconnue en tant que « Société Savante ». Une Société Savante regroupe des experts qui, par leurs travaux et leur réflexion, font avancer la connaissance dans leur domaine d'activité.

L'objet de l'Association fondée en 1990 (JO 28/02/1990) est:



- rassembler au niveau national les Personnes Physiques et/ou Morales engagées ou concernées par le mouvement des Soins Palliatifs et de l'Accompagnement, et adhérant à ses statuts
- les représenter en toutes circonstances: au plan National et International
- stimuler et faciliter leur action en leur offrant notamment un terrain de rencontres et d'actions communes
- participer, au niveau National ou International, à tous rassemblements, colloques, congrès en lien avec l'objet de l'Association,
- -mener toutes actions d'évaluation des pratiques
- -coopérer au niveau International, en particulier Européen, avec les Associations ou mouvements Nationaux qui poursuivent les mêmes buts





Les membres de l'Association sont répartis en Collèges qui reflètent la diversité identitaire de l'Association. Chacun d'eux rassemble tous les membres de l'Association partageant une même pratique professionnelle ou expérience sociale.

Les collèges institués sont :

les collèges:

- des médecins,
- -des collectifs professionnels de la santé (sociétés savantes, réseaux de santé....),
- des acteurs en soins infirmiers,
- des psychologues,
- des travailleurs sociaux,
- des autres acteurs de soins,
- des usagers du système de santé et des personnalités qualifiées. Enfin,

<u>le collège des Associations et des Bénévoles d'Accompagnement</u> qui comprend : des adhérents Bénévoles d'une part (personnes physiques), et des Associations et des Fédérations (groupements d'associations d'accompagnement) adhérentes d'autre part,



L'Association est administrée par un conseil de 27 membres au plus.

Les membres du CA sont élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'Assemblée Générale et choisis par Collèges dans les catégories de membres dont se compose cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration garantit la représentation de la diversité des membres de l'association en répartissant les sièges:

7 sièges sont réservés à des membres du Collège des Associations et à des Bénévoles d'Accompagnement adhérents de la SFAP:

- 2 sièges pour des Bénévoles individuels (personnes physiques),
 avec voix délibérative
- 5 sièges pour des Associations et des Fédérations ou groupement d'Associations d'Accompagnement (personnes morales) avec voix délibérative

Si les Fédérations de +30 Associations ne sont pas élues au CA sur les 5 sièges: elles siègent au CA avec voix consultatives



Personnes physiques

<u>Evelyne Ponchon</u> Présidente Association Regain Avignon <u>Catherine Renard</u> Bénévole Alliance 47 Agen

Personnes morales avec Voix délibératives

- ASP Fondatrice, représentée par <u>Christine de GOUVION SAINT</u> <u>CYR</u>, Paris
- Fédération Alliance représentée par <u>Marie Martine GEORGES</u>, Ayguemorte-les-Graves
- JALMALV DROME NORD, représentée par <u>Robert RIOU</u>, Valence
- JALMALV IDF, représentée par <u>Catherine LEVERRIER</u>, Paris
- Les Petits Frères des Pauvres, représentée par <u>Sabine DE BAUDUS</u>,
 Paris

(Fédérations, avec voix consultative)

- UNASP, représentée par <u>Jacques de BEAUVAL</u>
- Fédération JALMALV, représentée par <u>Olivier de MARGERIE</u>

Bénévoles Administrateurs au CA de la SFAP

Collège des Bénévoles SFAP 2 co-responsables



1-composé de : bénévoles

essentiellement

Qui coordonnent 2 pôles

Marie-Martine Georges et Evelyne Ponchon (Fédération Alliance et Association Regain)



2- composé :des élus administrateurs essentiellement



Pôle animation du Collège des bénévoles



Pôle politique de la SFAP sur la question du Bénévolat



Nous sommes <u>tous concernés</u> par le Collège des Bénévoles : Via nos Associations et Fédérations

Mais à titre personnel comme Bénévoles d'Accompagnement et/ou de Structure:

nous pouvons affirmer notre engagement personnel de Bénévole comme <u>Bénévole personne physique</u> en adhérant à la SFAP individuellement .

(Adhésion individuelle pour les Bénévoles : 25 €)

Un grand merci pour votre attention.